

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Séminaire de Strasbourg (4DR2023)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Extra-muros: 5 j	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Extra-muros: 5 j	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

Divers professeurs et assistant-e-s de la Faculté.

Contenu

Organisé pour la première fois en 2000-2001 et renouvelé chaque année depuis lors, le séminaire de Strasbourg le sera à nouveau durant l'année 2025-2026, pour autant toutefois que son financement soit assuré. Il s'agit d'un cours à option spécial, qui se déroule sous forme d'un séminaire-bloc, de quatre à cinq jours, sous la responsabilité d'un groupe de professeurs. Il porte sur des travaux pratiques de méthode et technique législatives, ainsi que de techniques de négociation, de rédaction et de plaidoiries. Le travail s'effectue en groupes.

L'édition au printemps 2026, à Strasbourg. Le nombre de places étant limité, l'admission au séminaire s'effectue sur inscription préalable et les organisateurs se réservent le droit de fixer les conditions d'admission; l'inscription peut se faire en ligne, sur le site de la Faculté de droit, selon les indications qui sont communiquées lors de la rentrée académique.

Forme de l'évaluation

Mode d'évaluation des connaissances pour le « Séminaire de Strasbourg »

L'évaluation des connaissances pour le « Séminaire de Strasbourg » s'effectue de la manière suivante :

A. Règles générales de validation des résultats du séminaire (option)

1. Le travail de chaque étudiant-e fait l'objet d'une appréciation personnelle sous forme d'une attestation de réussite, qui se base sur la prestation du groupe auquel il ou elle participe ainsi que sur sa prestation personnelle au sein du groupe.
2. En raison de la nature même de ce séminaire, en dérogation à l'art. 17 al. 3 du Règlement d'études et d'examens, l'étudiant-e qui échoue doit remplacer le séminaire par une autre branche à option.

B. Appréciation et évaluation du travail

Le travail de chaque groupe – et de chacun-e des membres du groupe – fait l'objet d'une évaluation, selon les modalités suivantes :

1. Dans un premier temps, le travail du groupe est évalué, pour chaque exercice, par une appréciation collective (appréciation de groupe). Celle-ci, qui sera identique pour tous les membres du groupe, se fonde sur les éléments d'appréciation suivants :
 - le résultat matériel du travail effectué par le groupe, tel qu'il est présenté lors des séances plénières et en fonction des attentes exprimées dans le mandat de l'exercice ;
 - la méthode de travail et de présentation/négociation du groupe ;
 - subsidiairement, l'intensité (effort) de travail du groupe lors de la préparation des séances plénières peut être prise en compte.
2. L'étudiant-e se voit également attribuer une appréciation individuelle en fonction de ses propres prestations au sein du groupe, que ce soit lors des séances de groupes ou lors des séances plénières. Cette appréciation se fonde sur les éléments suivants :
 - l'apport intellectuel et matériel de l'individu au travail et à la dynamique du groupe ;
 - l'esprit d'initiative et la participation active au travail du groupe (y compris à la présentation/négociation en plenum) ;
 - le sens de la collégialité.
3. Les deux appréciations (collective et individuelle) sont prises en compte pour la délivrance de l'attestation de réussite.

Modalités de rattrapage

Voir REE

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Séminaire de Strasbourg (4DR2023)

Documentation

Les documents utilisés, notamment les exercices imposés, sont distribués ou mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté de droit ou sur Moodle, selon les indications données aux participants au moment de la confirmation de leur inscription au séminaire.

Pré-requis

Les conditions générales de participation doivent être remplies.

Forme de l'enseignement

Séminaire extra-muros, exercices en groupes.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Découvrir , identifier et traiter des problématiques nouvelles, dans un climat de travail relativement intense et le plus proche possible de la réalité professionnelle. Ce cours-séminaire est organisé à Strasbourg
- Présenter et critiquer ou défendre des positions, dialoguer, négocier, ainsi qu'expérimenter des procédures inédites sur la base de cas concrets

Compétences transférables

- Stimuler sa créativité
- Gérer des projets
- Synthétiser des analyses basées sur des approches méthodologiques différentes
- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes